



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

santé

Question écrite n° 73596

Texte de la question

M. Jean-Marie Sermier attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes sur la dépendance à l'alimentation artificielle par sonde, qui touche certains enfants dès leur naissance et empêche notamment l'apprentissage de la parole. Un protocole de soins, dont le taux de réussite est de 90,5 %, a été établi par l'équipe pluridisciplinaire autrichienne « Notube ». Le traitement s'effectue sous forme d'un stage unique de quinze jours, dans un centre hospitalier français, à l'issue duquel plus de 9 enfants sur 10 réussissent à s'alimenter seuls et deviennent ainsi autonomes. Son coût de 7 000 euros n'est pas pris en charge par notre régime de sécurité sociale. Interrogé par une Agence régionale de santé, l'ordre des médecins de la Mayenne a émis un avis favorable à la pratique de cette thérapie. Il lui demande si une prise en charge, même partielle, de cette thérapie dont les résultats de guérison sont significatifs, ne serait pas salubre car, outre une économie substantielle pour la sécurité sociale à moyen terme, elle permet d'assurer un traitement digne à ces enfants atteints d'une anomalie génétique aux conséquences douloureuses.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marie Sermier](#)

Circonscription : Jura (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 73596

Rubrique : Enfants

Ministère interrogé : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [10 février 2015](#), page 815

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)